



République Française

COMPTE RENDU

Conseil municipal du dimanche 8 juillet 2018

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 16
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 4 juillet 2018

Le huit juillet deux mille dix-huit à 11 heures 00 mn, le nouveau Conseil municipal régulièrement convoqué par Guy-Charles AGUILAR, Maire sortant, ayant procédé à son installation conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du CGCT suite aux dernières élections municipales partielles des 24 juin et 1^{er} juillet 2018, s'est réuni exceptionnellement à la Salle polyvalente de Saint Jean de Fos (pour des raisons de sécurité). La séance a été placée, le temps de l'élection du nouveau maire, sous la présidence de M. David HORSNBY doyen d'âge de la nouvelle assemblée tel que dispose l'article L. 2122-7 du CGCT et le secrétariat a été confié à Jocelyne KUZNIAK, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDE, Frédéric NADAL, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne MAILLARD, Sandrine BRUSQUE, David HORNSBY, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC, Chantal COMBACAL.

Absents excusés : Franck SALVAGNAC (donne pouvoir à Jocelyne KUZNIAK), Régis MAHE (donne pouvoir à Pascal DELIEUZE), Sabine THOMAS (donne pouvoir à Sandrine BRUSQUE).

Absents :

Secrétaire : Jocelyne KUZNIAK

Le maire sortant ouvre la séance à 11h15 et procède à l'installation du nouveau Conseil municipal après avoir rappelé les résultats des élections municipales des 24 juin et 1^{er} juillet 2018.

Le doyen d'âge prend la présidence de la séance la séance à 11h15 et constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du Conseil municipal. Madame Jocelyne KUZNIAK est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ELECTION DU MAIRE

Après un tour de scrutin à bulletin secret, le nouveau Maire M. Pascal DELIEUZE, seul candidat, est élu à la majorité absolue avec 15 voix et 4 bulletins blancs. Le maire sortant procède à la traditionnelle remise de l'écharpe au nouveau maire qui prend ensuite la présidence de la séance pour passer au vote de la fixation du nombre d'adjoints.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Après proposition du Maire et en fonction des textes en vigueur, il est décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer le nombre d'adjoints à 5.

ELECTION DES ADJOINTS

Après constatation de la candidature d'une seule liste d'adjoints proposée par le Maire et un premier tour de scrutin à bulletin secret, il est élu à la majorité absolue avec 15 voix et 4 bulletins blancs :

1^{ère} adjointe Madame Jocelyne KUZNIAK

2^{ème} adjoint Monsieur Guilhem DURAND

3^{ème} adjointe Madame Christine GRANIER

4^{ème} adjoint Monsieur Thierry VERZENI

5^{ème} adjointe Madame Olivia GHIBAUDO

Le nouveau maire procède à la traditionnelle remise des écharpes à ses 5 adjoints.

La séance est levée à 11h50 après le discours d'installation du nouveau maire.

La secrétaire de séance,
Jocelyne KUZNIAK

Le Maire,
Pascal DELIEUZE

Les élus présents :